

**DELIBERATION N° CPPP 14.04 DU 5 NOVEMBRE 2014**

**Portant avis sur le projet de  
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)  
de l'Automne**

La commission permanente des programmes et de la prospective

Vu

- le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 à L.212-7 et R.212-26 à R.212-48 ;
- l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- la délibération du comité de bassin n° CB 14.10 du 11 septembre 2014 relative à la délégation donnée à la commission permanente des programmes et de la prospective, pour donner des avis sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- la saisine du Président de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Automne du 17 septembre 2014 ;
- les débats et propositions de la commission territoriale vallées d'Oise du 30 septembre 2014.

**DELIBERE**

**Article 1**

La commission permanente des programmes et de la prospective émet un avis favorable sur la compatibilité du projet de SAGE de l'Automne avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et sur sa cohérence avec les SAGE en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné.

## Article 2

Elle félicite la commission locale de l'eau, son Président, ses commissions thématiques, la structure porteuse et l'animatrice pour le travail accompli dans le cadre de la révision de ce schéma et apporte tous ses encouragements pour la mise en œuvre de ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Elle recommande de mettre en œuvre des indicateurs de suivi d'atteinte des objectifs du SAGE.

Fait et délibéré à Nanterre, le 5 novembre 2014

Le Président de la Commission permanente  
des programmes et de la prospective



Nicolas JUILLET